leurs mandataires. Quant au Haut-Canada, par exemple, je suis en mesure de pouvoir en parler aussi bien que nul autre représentant, et je n'hésite pas à dire que là le peuple est presque unanime pour la confédération. Je suis convaineu que si la question était soumise par la voie d'une élection générale, tout le Haut-Canada voterait en masse pour la mesure.

L'Hon. M. CURRIE—Ecoutez! écou-

L'Hon. M. CAMPBELL-Mon hon. ami de Niagara dit par ironie : écoutes ! écoutez ! Mon hon. ami trouve à redire sur toute assertion qui peut se faire; il cherche à répandre le doute sur les calculs présentés en faveur de la mesure ; il a recours à tous les moyens d'opposition que son imagination peut inventer ou que son habileté lui permet de trouver, si bien que j'ai de la peine à comprendre comment cet hon. monsieur peut être en faveur du projet, lui qui saisit toute occasion de l'attaquer, et qui, quand on l'accuse d'hostilité, se retranche derrière de prétendues objections à ses détails. (Ecoutez ! écoutez !) Cela me fait croire que ses sentiments ne sont pas sincères, et qu'il veut détruire véritables fondements sur lesquels repose la confération, non pas peut-être parce qu'il est opposé au principe fédératif même, ni parce que celle projetée n'est pas selon ses goûts, mais seulement pour le plaisir d'apporter des entraves au succès de ceux qui se sont honnétement dévoués à l'œuvre qui est maintenant soumise à la chambre. S'il était donné au peuple de pouvoir exprimer son opinien ainsi que nous pouvons exprimer la nôtre ce soir, j'affirme, hons. messieurs, qu'il adhérerait spontanément à la première résolution. (Écoutez ! écoutes!) Maintenant, messieurs, puisqu'il est entendu que nous sommes tous en faveur de l'union, comment allons-nous en régler les détails? Est-il possible que les quatre millions d'ames des provinces qui doivent entrer dans l'union puissent s'entendre pour le règlement de ces détails? Certainement non : et ceux qui prétendent que le projet devrait émaner du peuple en connaissent très bien l'impossibilité. Eh! bien, alors, les parlements de ces provinces pourraient-ils, réunis ensemble, convenir d'un projet de confédération? Pour faire adopter le projet par cette chambre, voyez les difficultés auxquelles nous sommes en butte sur chaque point de ses détails, et jugez ensuite si, pouvant se réunir ensemble, les parlements de toutes les provinces

pourraient parvenir à régler les détails d'une confédération. Le seul moyen pratiqueet c'est celui-là que nous avons choisi-se trouve dans la réunion de délégués chargés de rédiger des résolutions sur le sujet, et d'après lesquelles l'acte constituant l'union doit être édicté. D'hons. messieurs ont demandé qui avait autorisé ces délégués à se réunir pour préparer ces résolutions, et pourtant ils savaient très bien que notre gouvernement actuel a été formé dans le véritable but d'élaborer et de soumettre un projet de ce genre. Sur ce point encore mon hon. ami de Niagara s'esquive en alléguant que le cabinet ne se proposait de préparer un projet de fédération que pour le Canada seulement, et que l'idée de faire entrer toutes les provinces dans cette confédération n'était que secondaire; mais l'hon. membre sait mieux que personne que cette allégation Nous savious tous n'est qu'un prétexte. que le cabinet ferait tous les efforts pour surmonter les difficultés qui entravaient la marche du gouvernement Canadien, soit à l'aide de l'un ou de l'autre projet, L'hon. monsieur a cité la partie du discours du trône à la lôture de la dernière session qui a trait à l'établissement d'une union fédérale des deux sections de cette province, et non à celle de toutes les provinces. Pourquoi donc n'a-t-il pas consulté et cité aussi le discours du trône à l'ouverture de cette session; il eut trouvé dans les lignes qui vont suivre de quoi rendre inutile son allegation :-

"A la clôture de la dernière session du parlement, je vous informai que j'avais intention, de concert avec mes ministres, de préparer et de vous soumettre une mesure pour la solution du problème constitutionnel dont la discussion agite la province depuis quelques années. Une considération attentive de la position générale de l'Amérique Britannique du Nord a porté à conclure que les circonstances des temps offraient l'occasion, nou simplement de régler une question de politique provinciale, mais de plus de créer simultanément une nouvelle nationalité."

Aiusi, mon hon. ami prétend que nous avons eu tort de saisir l'occasion qui s'est offerte d'essayer d'unir en une nation ces provinces sous le gouvernement d'une viceroyauté émanant de la couronne britannique, et pourtant, tout hon. membre devrait au contraire avouer que non seulement nous avions le droit de nous réunir ainsi, mais encore que nous n'avons fait que tenir la promesse faite à la législature à la fin de la dernière session du parlement. En vérité, messieurs, je suis surpris autant